



## A l'attention de tous les parents



### MISSION DES PARENTS CORRESPONDANTS

Les parents correspondants représentent les parents d'une classe au sein de l'établissement. Ils sont des médiateurs qui créent un climat de confiance entre les parents, les élèves, les enseignants, les responsables de l'établissement et, plus généralement, entre tous les membres de la communauté éducative.

Il y a deux parents délégués par classe qui peuvent être tous les deux présents aux conseils du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres.

#### Le parent candidat pour être parent délégué doit :

- Obligatoirement assister à la formation organisée par l'Association des parents des élèves (APEL) **en octobre ou novembre à 18 h 15 (la date vous sera communiquée ultérieurement)**
- Signer la charte de confiance

#### Participation au(x) conseil(s) de discipline :

- Suite à un événement important, un conseil de discipline peut être décidé pour un élève de la classe. Dans ce cas la présence d'un des parents délégués est sollicitée par le chef d'établissement via le secrétariat de l'établissement.

#### Le rôle du parent correspondant dans le conseil de classe :

Pendant l'année, il est en relation avec :

- ✓ les parents des élèves de la classe de son enfant,
- ✓ le professeur principal avec lequel il y a une relation de confiance

Pour remplir son rôle avant le conseil, il recueille les observations des familles en utilisant le document qui lui sera remis par l'APEL.

Aux conseils de classe il a :

- ✓ un rôle consultatif et intervient, dans le respect de tous et des missions de chacun, au nom de tous les parents.
- ✓ Il s'exprime dans l'intérêt de chaque élève et transmet des informations recueillies auprès des familles.

Pour le conseil de classe du premier et second trimestre :

- ✓ Les parents délégués recueillent les informations auprès des familles des élèves de la classe de leur enfant (Grâce aux questionnaires).
- ✓ Rencontre le professeur principal pour échanger sur les informations reçues par les parents des élèves de la classe.



# INSTITUTION SEVIGNE ECOLE – COLLEGE

Réseau Educatif de la Compagnie de Marie Notre-Dame



- ✓ Le professeur principal fera le compte rendu au conseil de classe

**Après le conseil**, sur une «Lettre/grille » commune et remise par l’APEL, le ou les parent(s) correspondant(s) rédige(nt) un compte-rendu qui est soumis au professeur principal et le chef d’établissement, et qui sera envoyé pour information aux parents de la classe.

*Madame, Monsieur,*

*Si vous souhaitez, ou non, être parent-délégué de la classe de votre enfant, merci de compléter le coupon ci-dessous. Votre enfant le remettra à son professeur principal le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée (Le 4<sup>er</sup> septembre).*

*Cordialement*

*M.- C. Hecquet*

*Chef d’établissement*

✂.....

## FICHE PARENTS CORRESPONDANTS COUPON REPONSE

(Votre enfant remettra cette fiche complétée à son professeur principal, le 04 septembre 2017)

**Madame, Monsieur** .....

**Parents de (Nom, Prénom)** .....

**En classe de (Noter le niveau 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>) :** .....

**Souhaite devenir PARENT CORRESPONDANT de la classe de mon enfant (Rayer la mention inutile) :**

**OUI**

**NON**

**J’ai pris connaissance de la nécessité d’assister à la réunion de formation et de signer la charte de confiance.**

**FAIT A** .....

**LE** .....

**SIGNATURE**